



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020-050

Objet :

Approbation du compte de gestion et du Compte Administratif 2019 de la commune.

Délibération affichée le :

L'an deux mille vingt et le deux juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chai de la Gare, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents : Olivier SERVEL – Joëlle SOREL – François COLOMBIER – Véronique DURAND – Michel BLANES – Martine LABEUR à 18h35 – Olivier NADAL – Francine DEHAIL – Marcel CHRISTOL – Richard GARCIA – Myriam FONS – Marie-Noëlle FIAULT – Marie-Hélène SANCHEZ – Sabine JOURNET – Philippe LASSALVY – Serge FALZON – Christine DEBEAUCE – Thierry PAULEAT – Annie FARRET – David AUSILIA – Christelle CANO – Stéphanie BRUN – Magalie RODRIGUEZ – Ludovic NAVAS – Nicolas DEPOIX – Clément SABOURAUD

Pouvoirs : M. Dominique RAYNARD à Philippe LASSALVY

Absents : Mme Sophie HASSAINE.

Convocation du 25 mai 2020

Mme Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2019,

les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT	Prévues pour 2019	Réalisées en 2019
Dépenses d'investissement	5 151 224,22	2 281 727,65
Recettes d'investissement	5 151 224,22	2 354 324,25
Résultat d'investissement de l'exercice		72 596,60
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1 : 194 359,28		266 955,88

FONCTIONNEMENT	Prévues pour 2019	Réalisées en 2019
Dépenses de fonctionnement	7 641 138,68	6 436 900,75
Recettes de fonctionnement	7 641 138,68	7 665 002,73
Résultat de fonctionnement de l'exercice		1 228 101,98
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1 reporté : + 9 834,28		1 237 936,26

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2019 et le compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR (unanimité)**

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 de Monsieur le Trésorier Municipal conformément au document joint en annexe.
- ✓ **ADOpte** le Compte Administratif 2019 de la commune.
- ✓ **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François SOTO.